

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 19 novembre 2019****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 784'000.00 TTC pour l'aménagement d'un bassin de rétention et le remplacement de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées à Murist****1. Introduction**

Au début de l'année 2017, la procédure relative à un projet de construction dans le quartier « Vulliamia » à Murist a été suspendue par le Service des ponts et chaussées (SPC) pour le motif que la canalisation, propriété du Canton, recevant les eaux claires du quartier en question, n'était pas suffisamment dimensionnée. Un accord a ensuite été trouvé avec le SPC obligeant la Commune à solutionner rapidement cette difficulté.

Un mandat d'étude a été confié à un bureau d'ingénieur. Celui-ci est arrivé à la conclusion que ce problème pouvait être résolu par la mise en œuvre d'une mesure prévue dans le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) de Murist de 2007.

**2. Description des travaux****Eaux claires**

Remplacement de la canalisation existante en ciment, sous-dimensionnée et en mauvais état, par une canalisation également en ciment d'un diamètre variant entre 400 et 600 mm. Celle-ci partira du bord de la route cantonale, pour descendre dans le Chemin du Clos de l'Hotau vers le futur bassin de rétention. Sa longueur sera de 165 m. Les travaux projetés nécessitent l'adaptation des raccordements des canalisations privées sur la nouvelle canalisation communale.

**Eaux usées**

La canalisation d'eaux usées, également en mauvais état, sera aussi remplacée, mais uniquement depuis le Chemin du Clos de l'Hotau. La canalisation passera ensuite sous le futur bassin de rétention pour rejoindre le réseau communal situé à l'arrière du dépôt de la voirie. La longueur de la nouvelle canalisation, en polypropylène (PP), sera de 175 m et son diamètre ne changera pas (250 mm). Les travaux projetés nécessitent l'adaptation des raccordements des canalisations privées sur la nouvelle canalisation communale.

**Bassin de rétention**

Un bassin de rétention d'un volume total de 1'315 m<sup>3</sup> sera aménagé au bord du ruisseau des Vernes. Il permettra de stocker les eaux claires en cas de précipitations abondantes et ensuite de les restituer de manière régulée dans le ruisseau.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire du terrain concerné par cet aménagement.

### 3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux projetés est le suivant :

Travaux de génie civil pour collecteurs	CHF	249'000.00
Travaux de génie civil pour bassin de rétention	CHF	256'000.00
Honoraires (géomètre, hydraulicien, géologue)	CHF	116'000.00
Achat de terrain, permis de construire (y.c. frais de notaire)	CHF	41'000.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	66'000.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>728'000.00</b>
TVA 7,7% (arrondie)	CHF	56'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>784'000.00</b>
Canalisations (710)	CHF	365'000.00
Bassin de rétention (710)	CHF	419'000.00

### 4. Financement

Conformément à l'article 53 ReLCo, le taux d'amortissement est fixé à 2% pour le bassin de rétention et à 4% pour les canalisations. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, le coût annuel à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie (chapitre 710 : Protection des eaux) sera de CHF 38'700.00.

Comme la conduite d'eaux claires reprend également les eaux de la route cantonale, une participation de l'Etat est attendue. Les négociations étant en cours, elle n'est pas encore connue à ce jour. Son montant sera porté en déduction du présent crédit.

Ce crédit sera financé par l'emprunt.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 784'000.00 TTC pour l'aménagement d'un bassin de rétention et le remplacement de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées à Murist et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 14 octobre 2019.

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable** : Joseph Boreard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexes** : Plan de situation  
Plan d'ensemble



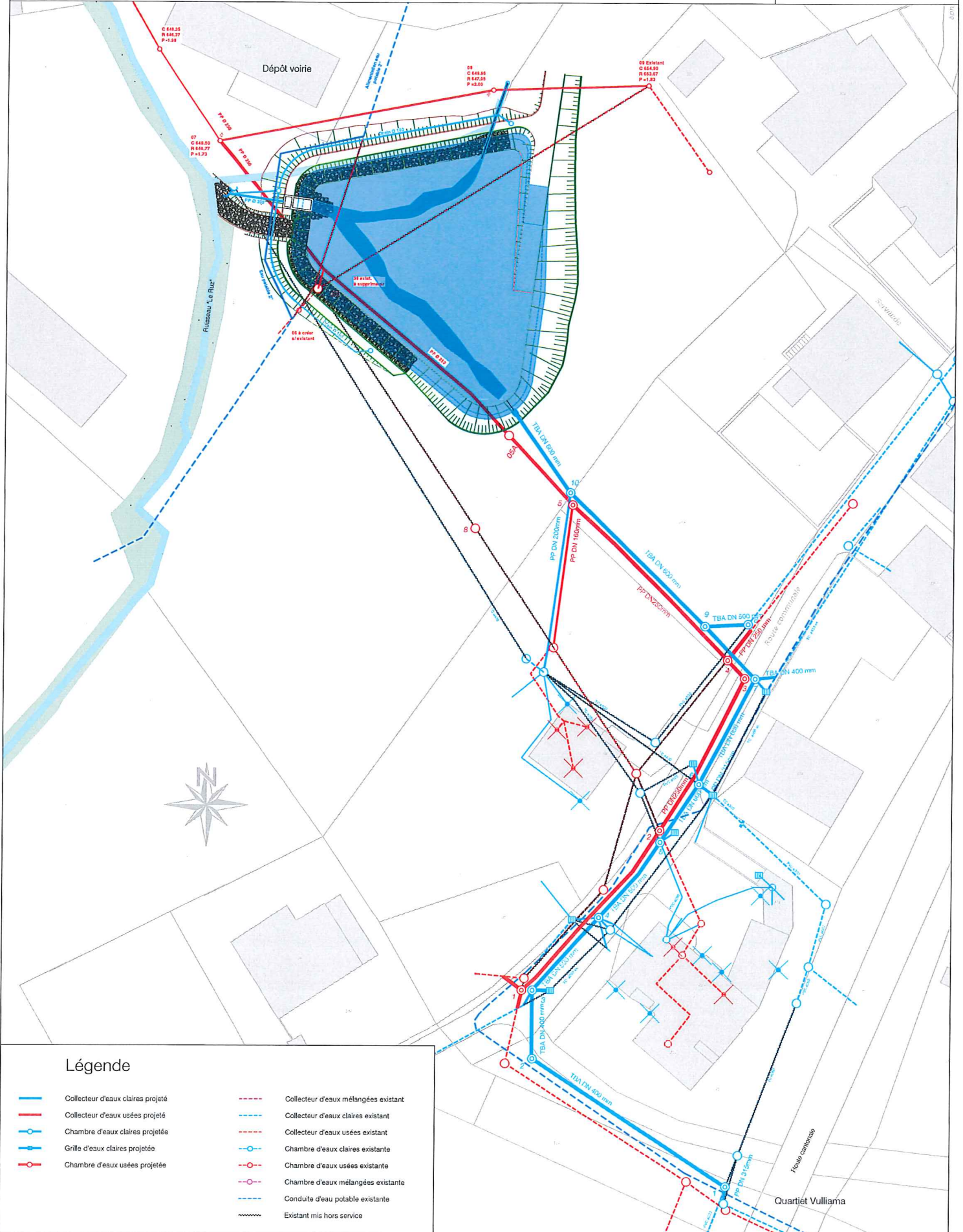
# Commune d'Estavayer

Secteur Murist

Remplacement des collecteurs EC et EU et bassin de rétention



Situation générale



## Légende

- |                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Collecteur d'eaux claires projeté | Collecteur d'eaux mélangées existant |
| Collecteur d'eaux usées projeté   | Collecteur d'eaux claires existant   |
| Chambre d'eaux claires projetée   | Collecteur d'eaux usées existant     |
| Grille d'eaux claires projetée    | Chambre d'eaux claires existante     |
| Chambre d'eaux usées projetée     | Chambre d'eaux usées existante       |
|                                   | Chambre d'eaux mélangées existante   |
|                                   | Conduite d'eau potable existante     |
|                                   | Existant mis hors service            |

# Plan d'ensemble

